

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 avril 2014 à 18 h 00

AUJOURD'HUI dix huit avril deux mille quatorze

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 11 avril 2014, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Dominique ADENOT, François BARRIÈRE, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Nicolas BONNET, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Anne FAUROT, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Isabelle PADOVANI, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Guillaume VIMONT

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Edith CANDELIER à François BARRIÈRE, Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Pierre BRENAS

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire :

Marianne MAXIMI

Scrutateurs :

Florent NARANJO, Guillaume VIMONT

Rapport N° 5

**FIXATION DU NOMBRE DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Aux termes de l'article R. 123-7 du Code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale comprend, outre le Maire qui en est Président, en nombre égal, **au maximum** :

- 8 membres élus en son sein par le Conseil Municipal et
- 8 membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal.

Le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale est fixé par délibération du Conseil Municipal dans la limite maximale de 16.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide de fixer à 7 le nombre de représentants de la Ville au Conseil d'Administration du CCAS

La proposition mise aux voix est adoptée à la majorité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

24 AVR. 2014

Le Maire,



Olivier BIANCHI